

Foire aux questions (F.A.Q) Appel à projets mise en conformité SAD aide 2025

Ce document vise à répondre aux principales questions posées par les candidats à l'appel à projets de la Métropole de Lyon pour le soutien à la mise en conformité des SAD aide.

- *Quand aurais-je une réponse à ma candidature ?*

À l'été 2026.

- *J'ai un problème technique sur Démarches simplifiées.*

Il faut bien disposer de son identifiant (un mail) et de son mot de passe. Une fois un dossier déposé sur le site, il est disponible sur l'espace du candidat.

Souvent, il y a un bug avec un certain navigateur (Firefox ou Chrome) ; il faut donc changer de navigateur et tenter de déposer le dossier à nouveau.

Pour tout problème trop complexe, il faut contacter Démarches simplifiées via le chat.

- *J'ai déposé mon dossier mais je souhaiterais le modifier avant la date butoir.*

L'administrateur doit repasser le dossier en construction pour que le candidat puisse le modifier à nouveau. Il faut donc contacter la Métropole à l'adresse spad@grandlyon.com.

- *Puis-je demander une subvention pour plusieurs actions ?*

Oui, il est possible de demander une subvention pour les 3 types d'actions indiqués dans la notice.

- *Quels montants puis-je demander ?*

La limite de financement pour chaque action est indiquée dans la notice de l'APP.

- *Que peut financer la subvention de la Métropole de Lyon ?*

La subvention finance des frais de fonctionnement ponctuels liés à la mise en conformité des structures. Le détail est précisé dans la notice.

La subvention ne finance pas de frais d'investissement.